



FLASH INFO

## PROTOCOLE : CHECK-LIST AVANT SIGNATURE

- ☑ **Effectifs sécurisés** : 315 recrutements ICNA sur la période 2017-2019 soit autant que de départs à la retraite prévus. Conséquence sur les effectifs opérationnels : baisse inéluctable jusqu'en 2021 puis remontée.
- ☑ **Exclusion RIFSEEP** : décision prise en réunion interministérielle le 6 juillet suite à la clôture des travaux sur le nouveau régime indemnitaire des corps techniques de la DGAC.
- ☑ **Garantir les dispositifs de maintien de primes des contrôleurs** : clarifiés et améliorés.
- ☑ **Préserver l'ISQ et une prime spécifique aux contrôleurs** : la prime *licence de contrôle* regroupera ISQ et Sup. ISQ.
- ☑ **Ingénieur en chef pour tous** :
  - nouveaux postes déclencheurs : contrôleurs experts ; 2 CdQ dans les organismes de moins de 24 000 MEq ;
  - mandat d'examineur, d'évaluateur, facilitateur FH (plus de 500 nouveaux postes) : 1 an de fonction = 1 an de compteur IC.
- ☑ **Pouvoir d'achat** : +3 % en 2017 et +1 % en 2018 et 2019 (hors évolution du point d'indice) soit, en 2019, +375 € en moyenne en fonction des groupes (environ 425 € pour un CRNA). Plus de 500 nouveaux postes d'évaluateurs avec niveau d'EVS supérieur (+70 €).
- ☑ **Retraites** : augmentations de l'ATC (150 % les 2 premières années), de l'ISQ (+120 €) et du HEA3 de quelques points soit +550 €/mois pendant 2 ans puis +175 €/mois pendant 6 ans et +110 €/mois pendant 5 ans.
- ☑ **Organisation du travail** : expérimenter, à la pointe, une alternative choisie avec des vacances plus courtes et la fin des vacances complémentaires. La valorisation des nouvelles contraintes et des efforts consentis sera de 255 € à 600 € en fonction des cas.
- ☑ **Reconnaissance de l'encadrement ICNA** : augmentation de certains niveaux d'EVS, HEB pour les chefs SE des groupes A.
- ☑ **Reconnaissance de l'expertise ICNA** : contrôleurs experts, déclencheur pour l'IC et accélération de carrière (CUTAC).
- ☑ **Registre des heures** : application sans excès du règlement européen en utilisant le registre papier.
- ☑ **Contrat ATC prévoyance** : participation financière de la DGAC dans le cadre du nouveau référencement prévu des mutuelles.

LA PLUPART DE CES RÉSULTATS SONT ISSUS DE LA CONCILIATION DU 1<sup>ER</sup> JUIN.  
LE COMITÉ NATIONAL A MANDATÉ LE BUREAU NATIONAL POUR SIGNER CET ACCORD  
QUI SATISFAIT UN GRAND NOMBRE DE REVENDICATIONS À DES DEGRÉS DIVERS.

